

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP. : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à	
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	5 h. 51 ^m soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 » 39 » »	9 » 24 » »	» 4 » soir.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »				

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 28 Décembre.

Le Sénat a terminé à peu près la discussion du budget des dépenses. On sait qu'il a rétabli deux crédits repoussés par la Chambre des députés, l'un relatif à la justice et l'autre aux aumôniers militaires. Dans sa séance de samedi, il a également rétabli le crédit relatif aux bourses des séminaires, et il a augmenté de deux cents mille francs le crédit pour les desservants. Le gouvernement, on le sait, avait demandé un million deux cents mille francs de plus pour les desservants, et la Chambre des députés avait réduit ce chiffre à presque rien.

Il s'est trouvé, à trois reprises différentes, une quarantaine de sénateurs favorables aux prétentions exclusives de la Chambre des députés. Ce nombre marque nettement le nombre des intransigeants de la gauche extrême.

On voit que le Sénat n'a fait qu'un usage régulier et modéré du droit d'amendement. Le *Journal des Débats* dit que ceux qui accusent la haute assemblée de provoquer un conflit commettent la faute qu'ils lui attribuent. Si le conflit éclate, ils en seront certainement responsables, et l'opinion publique ne se laissera pas égarer par des polémiques plus passionnées que judiciaires. Mais le conflit éclaterait-il ? On espère que non ; car l'évidence est en faveur du Sénat. La Chambre des députés n'avait repoussé l'amendement Méline, sur le crédit des aumôniers militaires, que par une majorité de cinq voix. N'est-il pas permis de croire que cette majorité se déplacera lorsque ce même amendement reviendra devant la Chambre avec l'autorité nouvelle que lui aura donnée un vote du Sénat ? Pourvu que les députés acceptent l'un des crédits rétablis par la Chambre haute et reconnaissent ainsi la prérogative de cette Chambre, le conflit sera évité.

En vérité, si le Sénat ne peut ni diminuer, ni augmenter aucun crédit porté au budget, il est fort inutile de le lui présenter, il est fort inutile qu'il l'examine et qu'il le discute, puisque son vote n'est alors qu'une sorte d'enregistrement de celui de la Chambre. Le bon sens se refuse à cette absurde interprétation de l'article 8 de la Constitution. Si les législateurs de Février avaient eu la pensée de soustraire le budget au contrôle du Sénat, ils auraient dit que les lois financières ne seraient portées qu'à la Chambre, qui, seule, discuterait et voterait les recettes et les dépenses de l'Etat. Toutes les attaques des journaux

radicaux ne prévaudront pas contre cet argument, et il est probable que la question sera tranchée de la façon que le *Temps* l'indique dans les lignes suivantes : « Le Sénat » conserverait le droit de provoquer » une seconde délibération de la » Chambre sur les chapitres du » budget, qui lui paraîtraient faire » difficulté, mais le vote de la Cham- » bre intervenu à la suite de ce » renvoi serait regardé comme dé- » finitif et sans appel, parce qu'il » faut que le budget soit voté, et » parce que le Sénat même le plus » récalcitrant ne saurait prendre à » cet égard la responsabilité d'un » retard prolongé. »

Tous les conservateurs doivent féliciter la grande majorité de la gauche républicaine du Sénat sur son attitude excellente. Les rapporteurs des budgets ministériels n'appartiennent ni de près ni de loin à la droite : ce sont MM. Bernard et Feray. c'est-à-dire deux partisans convaincus, notoires du régime républicain, et qui, le dernier surtout, l'ont appelé de bonne heure de tous leurs vœux par des déclarations publiques calculées pour frapper le parti conservateur. Il y a plus, M. Feray échange chaque année des compliments en faveur de la République avec M. Gambetta au banquet du général Hoche, à Versailles. Eh bien ! M. Feray a réclamé énergiquement le rétablissement du crédit sur les aumôniers militaires.

SÉNAT.

M. Dupanloup a prononcé le discours suivant sur le budget des cultes dans la séance du 23 décembre :

Avant d'entrer dans la discussion des articles contestables du budget des cultes, je viens présenter des observations préliminaires sur le budget même.

La lecture attentive du budget m'a révélé de tristes choses.

Afin de ne pas créer d'embarras, je me rallie d'avance aux propositions de la commission des finances ; mais je dois faire précéder ce vote de l'étude des faits si regrettables que révèle ce budget.

Des milliers de communes sont sans succursale et sans prêtres. Il manque à la France des milliers de prêtres pour le service de la religion.

Il y a 1,938 communes dans 27 diocèses, qui n'ont ni cure, ni succursale.

Dans les 63 autres diocèses, bien des communes aussi manquent de desservants, ce qui porte à 3,000 le chiffre des localités dans lesquelles il n'y a pas de représentants du culte.

Les prêtres âgés, les plus vieux serviteurs de la France, sont sans retraite, sans asile,

Le clergé français est le plus pauvre de l'Europe.

Nos édifices religieux sont dans un état de délabrement regrettable.

Et pour tout cela on demande un crédit minime.

Il n'est pas honorable pour la France de se montrer si parcimonieuse pour sa religion. (Très-bien ! à droite.)

J'ai voté avec vous 20 millions pour l'instruction publique, mais il faudrait donner au moins 1,800,000 fr. de plus au budget des cultes.

L'honorable sénateur, à l'appui de ses réclamations, fait remarquer que la réduction prononcée en ce qui concerne les desservants, frappe exclusivement sur les paroisses de campagne.

En effet, les campagnes payent l'impôt comme les villes, et celles-ci profitent bien plus de l'impôt, on lesait, que les campagnes. (Adhésion à droite.)

La réduction sur le service des desservants, ajoute l'orateur, ne serait digne ni de la France, ni de la Chambre des députés. (Nouvelle adhésion à droite.)

Examinant la question de la réduction des bourses pour les séminaires, M. Dupanloup déclare que la France manque du nombre de prêtres nécessaire au service des cultes ; il s'en manque de 3,493 prêtres, en effet, que ce nombre soit suffisant.

Voilà le moment qu'on a choisi, dit l'orateur, pour supprimer 300 bourses des séminaires. On ne doit pas oublier que par cette réduction, c'est le peuple, le peuple pauvre qu'on rappe. Messieurs, depuis que nous avons perdu ce que nous avions, les riches viennent moins à nous ; mais le peuple nous est resté fidèle, et nous en sommes fiers. Nous nous souvenons que c'est du peuple que nous sortons et Pierre et Paul nous consolent du mépris que nous recevons sur cette terre. (Mouvement. — A droite : Très-bien ! très-bien !)

Je vous demande donc, comme le propose votre commission, de rétablir les bourses supprimées par la Chambre des députés, et je suis convaincu que, lorsque le jour de la justice viendra, on accordera un plus grand nombre aux séminaires.

Le clergé d'ailleurs ne se plaint pas ; le bon prêtre sait qu'il doit nourrir à son poste, les armes à la main, et c'est ce qu'il fait. C'est notre honneur à nous, dit l'honorable membre, et c'est le votre de vous montrer reconnaissants de ce dévouement.

Les instituteurs sont parvenus à obtenir 4,000 francs, il n'en a pas été de même pour les prêtres. Et remarquez ceci, messieurs, on oppose souvent l'ancienne Assemblée à la Chambre des députés actuelle : on appelle celle-ci l'Assemblée catholique, celle-ci l'Assemblée républicaine. Eh bien, l'Assemblée catholique a augmenté le budget de instituteurs, et l'Assemblée républicaine a diminué le budget des prêtres. (Applaudissements à droite.)

L'orateur donne le détail du budget d'un curé de campagne, avec un tel bud-

get, dit-il, les prêtres ne vivent pas, ils meurent.

Dans mon diocèse, j'ai perdu trente-trois prêtres de trente-cinq ans. C'est une proportion énorme.

Mais on me dira que les curés ont des honoraires de messes.

Ces honoraires sont très rares.

Je suis forcé de faire venir pour mes prêtres des honoraires de messes des pays lointains. (Bruits divers.)

Le supplément donné par les conseils municipaux devient de plus en plus rare aussi.

Le casuel ? on reproche souvent le casuel au clergé ; il n'est pas aussi considérable qu'on le croit, et d'ailleurs il est indispensable pour le maintien de certaines paroisses.

Ainsi même la situation de Paris est pitoyable.

Il y a telle paroisse, Sainte-Marguerite, où neuf prêtres ont à se partager les 900 francs qu'on accorde à la paroisse, comme si c'était une cure de campagne.

Dans les campagnes, les prêtres peuvent être aidés, dit-on, par le château, mais le paysan n'aime pas devoir sa religion au monsieur du château. Il ne faut pas de curé de château.

Ce que l'on appelle « les fondations » manquent également. Elles ne se multiplieront d'ailleurs point, grâce aux menaces de confiscation des biens du clergé.

L'orateur appelle ensuite l'attention du Sénat sur la situation des pauvres dans les églises de Paris.

Les pauvres ne trouvent pas de place dans les églises.

Ah ! dira-t-on, c'est parce qu'on fait payer les chaises.

La faute en est au budget et au conseil municipal de Paris.

Les fabriques sont forcées de faire payer les chaises ; sans cela les frais du culte ne pourraient être couverts.

M. Dupanloup présente ensuite quelques observations sur ce qu'on a appelé les abus du « binage ». Le binage, dit-il, est un double service imposé au curé de campagne pour certaines localités qui n'ont pas de desservant. Au premier abord on serait tenté de croire qu'il y a là un avantage pour celui qui est chargé de ce double service, et c'est au contraire une charge. On accorde 200 francs pour ce service supplémentaire, et cette indemnité est bien vite absorbée par les frais nombreux de déplacement souvent fort pénibles.

J'éprouve, dit l'orateur, une véritable douleur à signaler des faits qui montrent malheureusement dans la nation des sentiments d'ingratitude dont le clergé français est profondément affligé.

Après avoir repoussé les paroles amères si souvent adressées au clergé, et dans lesquelles on met en doute son dévouement, son honneur, sa loyauté, l'orateur continue ainsi :

Je veux répondre à ces attaques par les paroles mêmes de Jésus-Christ, et je dirai : Français, nous avons fait parmi vous beaucoup de bonnes œuvres ; dites-nous pour laquelle de ces œuvres vous

nous lapidez. (Mouvement. — Vive approbation à droite.)

Est-ce parce que depuis des siècles nous avons défriché et embelli la France que vous nous refusez un asile ?

Mais je m'arrête ; je veux qu'il ne sorte ni plainte ni amertume du sein de cet épiscopat français estimé dans le monde entier, attaché à l'Eglise, à la chaire du vicaire de Jésus-Christ qui est assis sur le siège de Pierre ; l'épiscopat veut tout ce qui peut donner la vie, la grandeur à la patrie. (Très-bien ! à droite) et il est digne de recueillir comme renommée l'héritage des évêques d'autrefois, ainsi qu'il en a recueilli les grandes traditions et les principes.

Tous le clergé français est le même, le clergé français si pauvre, si noble, si simple, si dévoué, qu'on est toujours sûr de trouver quand il y a une douleur à consoler, un service à rendre. (Vive approbation à droite.)

N'êtes-vous pas heureux de rencontrer à l'étranger un prêtre français ? Voyez le respect dont il est entouré.

Ce respect, il le doit à ce que l'on retrouve en lui l'empreinte de tous les bons sentiments et de toutes les vertus de mon pays. (Vifs applaudissements à droite.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 22 décembre.

Interpellation de M. d'Aulan, député bonapartiste.

On a nommé, le 1^{er} de ce mois, un nouveau maire à Nyons, c'est-à-dire avant la formation du nouveau cabinet. Il est possible d'après M. d'Aulan, que le maire de Nyons soit « profondément républicain » ; mais il s'agit de savoir s'il est aussi « profondément conservateur ». M. d'Aulan en a fait un portrait bien chargé, et il a positivement accusé le ministre de choisir ses agents parmi ceux qui ont le plus librement médité de l'armée et de ses chefs, à commencer par M. le maréchal de Mac-Mahon.

M. Jules Simon ne s'est point ému de l'allusion faite à la déclaration ministérielle lue à la Chambre et au Sénat ; il l'a répétée, au contraire, en s'engageant à montrer que tous les actes du gouvernement en porteraient la trace. Mais, de grâce, qu'on laisse donc de côté cette petite guerre de souvenirs d'un temps qu'il faudrait savoir oublier, et de biographies plus ou moins justes, qui sont au moins démenties par des manifestations certaines de l'opinion publique dans les lieux mêmes où s'exercent les magistratures que l'on dénonce !

Grand tumulte sur les bancs de l'appel au peuple. « Je répondrais à des raisons, je ne puis répondre à des clameurs ! » s'est écrié M. Jules Simon, très vivement applaudi par toute la majorité.

L'incident ne pouvait se terminer sans que M. Paul de Cassagnac y mit du sien. Il a été appelé à l'ordre pour l'une de ses habituelles incartades, et, comme toujours, il en a profité pour paraître à

la tribune; mais, cette fois, ses explications étaient un véritable logographe. On a bien entrevu qu'il visait à être injurieux; mais ses amis eux-mêmes sont restés silencieux à la fin, ne l'ayant pas mieux compris que les autres.

L'ordre du jour a pu alors suivre son cours. La Chambre a voté neuf projets de lois d'intérêt local; adopté d'urgence le tarif des droits à percevoir sur le nouveau canal de l'Est; délibéré en première lecture deux ou trois lois; pris en considération la proposition de Marion sur l'instruction primaire, et refusé de prendre en considération celle de MM. Eschassériaux et Lenglé sur le recrutement de l'armée. C'est encore un échec pour les partisans de l'appel au peuple. Le rapporteur, M. Martin Feuillée, leur a fort bien dit que toutes leurs prétendues propositions d'améliorations démocratiques n'aboutiraient qu'à rétablir des privilèges, et qu'il était complètement inutile d'essayer de dégouter la Chambre et le pays de ce qu'il y a de vraiment national dans l'esprit de la loi de 1872, surtout pour rendre à la France une armée comme celle que lui avait faite l'Empire avec ses remplaçants et les rengagements de la fameuse Caisse de la dotation.

INFORMATIONS

Dimanche soir, M. le maréchal de Mac-Mahon a assisté avec toute sa famille à une messe qui a été célébrée à minuit, dans la chapelle du palais de l'Élysée.

Excepté à Notre-Dame, où il n'y a pas de messe de minuit, toutes les autres églises et la plupart des chapelles des communautés de la capitale ont regorgé du monde depuis dix heures et demie du soir jusqu'à une heure avancée de la nuit. Dans les églises du centre de Paris, notamment à St-Roch, à Saint-Sulpice, à Notre-Dame-des-Victoires, à la Madeleine, la circulation est devenue bientôt impossible, et l'on a dû avoir recours à de fortes escouades de sergents de ville, pour éviter l'encombrement. A la Madeleine, en présence de la foule qui envahissait l'église, on a fermé la grande porte dès onze heures moins un quart. Le public s'est alors dirigé vers les portes latérales; mais là, également, impossible d'entrer autrement qu'au fur et à mesure qu'il sortait quelques personnes.

Une messe de minuit, qui a eu un caractère tout particulièrement pittoresque, c'est celle des Invalides. Un grand nombre de braves, et des plus vieux pensionnaires de l'établissement, y ont assisté. Quant au public, il n'a été admis que muni d'une autorisation qui a d'ailleurs été accordée à toutes les personnes qui en avaient fait la demande dans le courant de la journée. On ne saurait se faire une idée, sans l'avoir vu, de l'aspect vraiment grandiose et imposant que présentait cette église, au milieu de la nuit, avec ses drapeaux pour toute décoration, de vieux invalides pour assistants.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

A l'occasion du premier de l'an, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, a, comme les années précédentes, envoyé à M. le Maire, pour les pauvres de la ville de Cahors, une somme de deux cents francs qui a été versée dans la caisse du Receveur du bureau de bienfaisance.

On lit dans le Courrier du Lot :

M. Delbreil, conservateur rallié à l'Appel au peuple, a été élu par 149 voix...

Le parti de l'Appel au peuple a gagné 59 voix dans le Tarn-et-Garonne pendant l'année 1876.

M. Delbreil de Scorbiac, fils, du député de Montauban sous la Restauration, a toujours appartenu au parti légitimiste, mais ce qui domine chez lui, ainsi que l'a déclaré l'Univers, c'est le sentiment catholique et une grande indépendance d'opinion.

Quant aux progrès du bonapartisme dans le Tarn-et-Garonne, les électeurs de ce parti n'ont pas osé porter un candidat. Lors des premières élections du 30 janvier dernier, ils avaient choisi M. de Gondrecourt qui n'eut que 50 voix, avec de concours de quelques amis personnels; 249 électeurs prirent part au scrutin de ballottage, et les suffrages se partageaient ainsi : M. de Limairac, candidat légitimiste, 120 voix ; M. de Gondrecourt, candidat bonapartiste, 50 voix, et M. Rous, candidat républicain, 79 voix.

S'il y avait une observation à faire, ce serait celle-ci : MM. de Limairac et de Gondrecourt ayant eu, à eux deux, 170 voix le 30 janvier, et M. Delbreil n'en ayant obtenu que 149, il y a quelques jours, les 50 voix de M. de Gondrecourt ont dû se porter en partie sur M. Rous dont les suffrages se sont élevés de 79 à 94.

O loyaliste bonapartiste ! C'est par de tels procédés qu'on essaye de faire croire aux honnêtes paysans du Lot que l'Empire est en progrès. Ils savent bien le contraire...

Nous avons raconté, d'après la France, la Terreur de 1852. A ce sujet, le Courrier du Lot ose comparer les horreurs de cette époque sinistre aux transportations qui ont suivi les journées de juin. Il essaie, bien entendu, de salir la mémoire du brave général Cavaignac, notre illustre compatriote.

Quelle similitude y a-t-il donc entre 1852 et 1848? Aucune. En 1848, l'Assemblée constituante, nommée par le pays tout entier, reprima et punit une insurrection formidable dirigée contre la loi. En 1852, c'est un parjure, c'est un traître au serment par lui prêté, c'est un insurgé contre les lois divines et humaines qui a envoyé dans l'exil ceux qui défendaient la Constitution !

Pendant la session qui va finir, le parti impérialiste a porté seul le poids des affaires du pays.

Cette bouffonnerie est tirée de la feuille bonapartiste de Cahors, qui considère les violences, le tapage, les apostrophes brutales et les rappels à l'ordre comme des titres de gloire pour les députés bonapartistes.

Les entrées de ces pantalonnades ont été variées par trois propositions : la première relative au phylloxera, et relatant une opinion qui traîne depuis longtemps de tous côtés ; la seconde demandant la révision de cette loi militaire que les fraudes et les crimes de l'Empire ont rendu inévitable ; la troisième enfin concernant... une demande... d'enquête sur les inondations ! Voilà les trophées bonapartistes, et c'est là ce que le Courrier du Lot appelle porter le poids des affaires du pays.

Nous disons, nous, que les députés bonapartistes, pour la plupart, trouvent les discussions par des cris et des fureurs de toute sorte, et que le contre-coup de ces démonstrations inquiète le pays, et finirait par compromettre grandement les affaires si on ne mettait bon ordre à ce parti-pris d'agitation révolutionnaire.

La solennité de Noël est une des fêtes les plus imposantes du culte catholique. L'office de nuit avec ses mille flambeaux et ses chants magnifiques remue l'âme et l'élève vers Dieu. Les fidèles ont assisté, comme tous les ans, en foule serrée, à la messe de minuit.

Dans toutes les églises, les offices du jour ont été suivis avec un empressement, et un recueillement parfaits. A la Cathédrale la foule était énorme.

A la messe, Mgr Grimardias a officié et a donné la bénédiction papale. L'orphéon a chanté avec un ensemble parfait une messe fort difficile, et ainsi que le chœur des Martyrs. Une grande part d'éloges revient aussi à la jeune maîtrise, dont les chants en faux bourdon ont été fort remarquables.

À Vêpres, le nouveau chanoine, M. Carayol, a fait un sermon très-éloquent sur la naissance de Jésus-Christ.

Le Journal officiel, contient Paris suivant :

« Bien que le nombre des demandes d'admission à l'Exposition universelle de 1878, qui arrivent tous les jours au commissariat soit déjà considérable, on croit utile de rappeler, dans l'intérêt des industriels qui désirent concourir, que le délai fixé pour la présentation de ces demandes, expire le 15 janvier prochain. Aucun intermédiaire n'ayant été officiellement accrédité par l'administration de l'Exposition, les demandes de Paris doivent être adressées directement au sénateur commissaire général, 116, rue de Grenelle-St-Germain. Celles des départements continueront à être recueillies par les soins des comités départementaux chargés de les faire parvenir à Paris.

L'adjudication publique de l'octroi de Cahors, présidée par M. le Maire, a été faite en faveur de M. Soulié, au prix de 122,000 francs.

La mise à prix était de 115,000 fr.

Dans la soirée donnée au Val-de-Grâce, par M. le Directeur de l'École, les invités ont beaucoup admiré dans le grand salon, le buste de Michel Lévy, dû à M. Jean François, sculpteur de talent, pensionnaire de la municipalité de Cahors, à l'École des Beaux-Arts.

Par décision du 2 décembre 1876, M. le ministre de l'instruction publique a décidé qu'à l'avenir, le jury chargé d'examiner les candidats au certificat de grammaire se réunira deux fois par an au chef-lieu de chaque académie ; la première session s'ouvrira dans les 5 premiers jours de juillet, la deuxième dans les premiers jours de novembre.

Une session extraordinaire pourra avoir lieu en janvier, lorsque l'intérêt du service paraîtra l'exiger.

M. le président de la Société départementale d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, vient de recevoir la lettre suivante, qu'on nous prie de publier :

Verailles, le 13 décembre 1876.

Monsieur le président, Le commerce des noix donne lieu à des exportations considérables, et il m'a semblé qu'il y avait une réelle utilité à plier sous les yeux du public et des commerçants, des spécimens des nombreuses variétés que présente cette importante production dans votre localité.

À cet effet, des récompenses spéciales ont été priées dans le programme des concours généraux agricoles qui doivent se tenir au palais de l'In-

dustrie dans le courant de février prochain, et je viens faire appel à toute votre influence pour faire connaître les conditions de l'arrêté dans le ressort de votre association.

Les frais, parfois élevés qu'il faut subir pour venir à Paris pourraient empêcher quelques exposants d'envoyer leurs produits au concours, mais il y aurait un moyen très simple de lever cette difficulté.

La Société que vous présidez pourrait réunir et centraliser les envois des agriculteurs de sa circonscription, les faire emballer avec soin et les diriger ensuite sur le ministère de l'agriculture et du commerce par grande vitesse. Mon administration aurait à rembourser les frais d'emballage et ceux de transport.

Je vous rappellerai que les déclarations doivent être parvenues le 15 janvier 1877 ; quant aux produits, ils doivent être rendus au ministère, rue Saint-Dominique, 60, à Paris, au plus tard le 15 février suivant.

Je vous remercie, à l'avance, monsieur, de tout ce que vous ferez en cette circonstance, et soyez assuré que je n'oublierai pas le concours que votre compagnie aura bien voulu prêter à mon administration.

Recevez, etc.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Pour le ministre, et par autorisation : Le Directeur de l'agriculture,

POTIER.

D'après les instructions du ministre de l'intérieur, rédigées en conformité des lois et décrets sur la matière, voici les détails dans lesquels devront être terminées les diverses opérations relatives à la révision des listes électorales dans toutes les communes de France :

14 janvier, clôture des tableaux de rectification ;

15 janvier, publication de ces tableaux et ouverture du registre des réclamations ;

Du 15 janvier au 4 février inclusivement, réception des réclamations, qui seront examinées dans les cinq jours de leur dépôt ;

9 février, expiration du délai pour les dernières décisions de la commission ;

12 février, expiration du délai de notification de ces dernières décisions ;

17 février, limite du délai d'appel devant les juges de paix ;

27 février, dernier délai pour les décisions des juges de paix ;

2 mars, expiration du délai pour la notification des décisions des juges de paix ;

Enfin, 31 mars, clôture définitive des listes électorales politiques et municipales.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à tous les préfets et sous-préfets une circulaire dans laquelle il les invite à vouloir bien lui transmettre des renseignements statistiques sur la consommation de leur département en viande de boucherie et en viande de porc.

Le travail qu'ils auront à établir devra faire connaître séparément pour les animaux de chaque espèce quelles ont été l'année dernière et quelles étaient il y a quinze ans les quantités de kilogrammes mises en consommation ; ils indiquent quelle a été à ces deux époques le prix du kilogramme de viande de chaque espèce.

La progression croissante qui suit le renchérissement de la viande a attiré l'attention du ministre, qui veut se rendre un compte exact des princi-

ales causes de la persistance de la cherté.

Des examens auront lieu dans le courant de mars 1877, à Paris, Dijon, Douai, St-Etienne, Rodez, Toulouse, Périgueux, Alais, Chambéry et Alger pour l'admission à l'emploi des gardes-mines.

Les demandes des candidats devront être adressées au ministère des Travaux publics avant le 15 février accompagnées de l'acte de naissance du candidat et de diverses pièces indiquées au programme déposé à la Préfecture (3^e division) ; toute demande qui parviendrait après cette époque serait considérée comme nulle et non avenue.

La police de Montauban a opéré l'arrestation du nommé Malique, Pierre, âgé de 32 ans, né à Uzès (Lot), d'occupation de peintre, pour rupture de ban.

Nous lisons dans le Messager du 24 décembre :

Dimanche dernier a été couru par deux Membres du Veloce-Club, de Castelsarrasin, un math dont voici la teneur :

M. B... devait franchir les 50 kilomètres qui séparent Castelsarrasin d'Agén en 1 1/4 d'heures de moins que M. F... mettrait de temps pour aller à Toulouse (distance 58 kilomètres à l'octroi des Minimes). La route d'Agén, plus accidentée que celle de Toulouse, explique un peu la différence kilométrique des parcours.

Malgré le mauvais état des routes nouvellement empierrées, les résultats obtenus sont très-beaux.

M. F... sorti vainqueur de la lutte a mis 2 h. 55 pour faire son trajet, dont la première partie d'ici à Grisolles a été faite en 1 h. 20 minutes. M. B... a mis 2 h. 46, pour aller à Agén, mais les 13 derniers kilomètres de son trajet étaient tellement mauvais, qu'il y a employé 1 h. 11 minutes, alors qu'il avait fait la première partie du parcours d'une façon supérieure.

Voici le temps qu'il a mis pour se rendre dans les diverses localités qui sont traversées par la route :

- Moissac (7 kilomètres) 400 en 15 minutes.
- Malause (18 kilomètres) en 47 minutes.
- Pommevic (21 kilomètres) en 56 minutes.
- Valence (25 kilomètres) en 1 heure 6 minutes.
- Lamagistère (31 kilomètres) en 1 h. 20 minutes.
- Laspeyres (37 kilomètres) en 1 h. 36 minutes.
- Agén (50 kilomètres) en 2 h. 46 minutes.

La revanche réclamée par M. B... aura lieu le dimanche 6 janvier prochain, mais cette fois-ci les deux concurrents se dirigeront sur Toulouse et ils espèrent franchir ce parcours en 2 heures 30 minutes au plus, si le temps les favorise.

Se défilent des pièces de deux francs à l'effigie de Victor-Emmanuel. Il en circule actuellement un nombre qui ne sont qu'un vil alliage admirablement réussi ; il faut en convenir.

Très-bien frappées, ayant un son identique à celui des pièces en argent, elles sont fort difficiles à reconnaître. Le métal est tellement mou, qu'il se coupe aisément au canif, et les pièces se tordent sans peine par une simple pression des doigts.

Les fabricants de cette monnaie fautive sont en vérité de bien habiles

outriers, mais ils seraient fort aimables d'aller travailler sous d'autres cieus. (Independant.)

BULLETIN VINCOLE

Les prix des vins se maintiennent fermes sur le marché de Bercy, et voici ceux auxquels on vend sur place: Roussillon 1er choix 15 degrés de 52 à 55 fr. l'hectolitre; dito, 2e choix, 15 degrés de 48 à 50 fr.; dito, ordinaires, 14 degrés, de 44 à 46 fr.; Narbonne 1er choix, 12 degrés, de 42 à 44 fr.; dito, 2e choix, 11 degrés, de 38 à 40 fr.; dito, ordinaires, 11 degrés, de 34 à 36 fr.; Montagne 1er choix, 15 degrés, de 36 à 38 fr.; dito, 2e choix, 13 à 14 degrés de 33 à 35 fr.; dito, ordinaires, 11 degrés, de 30 à 32 fr.; Cher, nouveaux, la pièce de 250 litres, 1er choix, 110 fr.; 2e choix, 105 fr.; ordinaires, de 100 à 102 fr.; Touraine, la pièce de 236 litres 1er choix, 105 fr.; 2e choix, de 100 à 102 fr.; Basse-Bourgogne, nouveaux, le muid de 272 litres, de 88 à 90 fr.; ordinaires, de 82 à 85 fr.; petites qualités de 78 à 80 fr. Le tout en entrepôt, droits douze en sus pour Paris.

Quant aux vins de soutirage, ils se payent dans Paris, c'est-à-dire droits compris, la pièce de 225 litres: cuvées supérieures, 160 fr.; cuvées de choix, 155 fr.; cuvées ordinaires, de 148 à 125 fr.; et de 132 à 145 fr. les petites cuvées.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 26 décembre.

Le Sénat a terminé le vote du budget des dépenses. Ce budget, à raison des modifications qu'il y a introduites, devra revenir devant la Chambre. Ajoutons qu'il a rétabli le crédit pour le chapitre de St-Denis.

Cette assemblée ayant introduit, dans le budget des recettes, une modification de forme qui rendait nécessaire un nouveau vote de la Chambre, cette dernière a régularisé la situation.

Le budget des recettes a ainsi reçu définitivement toutes les consécration parlementaires que la loi constitutionnelle exige, pour qu'il soit exécutoire. Il pourra être promulgué avant le 31 décembre.

L'émotion est grande à Versailles, dans les trois groupes de gauche. On y délibère sur les droits du Sénat, en matière de finances sans pouvoir s'entendre. Du moment que l'accord ne

peut se faire entre ces trois groupes pour une conduite uniforme, du moment qu'on s'y divise, on est certain qu'une partie de la gauche ne fera aucune difficulté de reconnaître que le Sénat a le droit d'amender le budget.

Déjà le centre gauche s'est prononcé dans ce sens, dans une réunion préparatoire. La gauche républicaine suivra en partie cet exemple.

Est-ce à dire que la Chambre adoptera les vœux fermes tous les amendements votés par le Sénat sur la proposition de la commission des finances dans le budget des dépenses?

Non, sans doute. La Chambre acceptera les uns, rejettera les autres. Finalement, la commission mixte tranchera les dernières difficultés par une transaction.

C'est là ce que fait prévoir l'attitude qu'ont eue dans leurs conférences de Versailles, les bureaux des trois gauches.

On attend avec impatience la réponse de la Porte aux propositions qui lui sont faites par les six puissances de l'Europe. On a cru, un moment, que la Porte refuserait absolument de discuter. Les dernières dépêches font au contraire espérer que, aujourd'hui même jeudi, elle ne repoussera pas en principe le projet des puissances. S'il y avait refus, tous les ambassadeurs quitteraient Constantinople. On prétend même qu'un ultimatum dans ce sens a été adressé au Sultan.

Versailles, 27 décembre.

Le compte-rendu des deux réunions tenues hier, par les bureaux des trois gauches, confirme ce que je vous dis plus haut: aucune décision n'a pu être prise à cause des divergences qui ont éclaté entre les trois groupes sur la manière d'envisager la question. En effet, tandis que le centre gauche se range à l'opinion du ministère et reconnaît au Sénat le droit d'amender le budget et de le renvoyer ainsi à la Chambre pour un nouvel examen, l'union républicaine, et complètement ce droit, et M. Gambetta va jusqu'à considérer comme indispensable une déclaration, à la tribune en ce sens.

Cette opinion n'ayant pas prévalu, M. Gambetta a même cru devoir se dispenser de continuer à prendre part à la discussion.

Quant à la gauche proprement dite, elle est partagée. Quelques-uns de ses membres se sont ralliés à l'avis du centre, c'est-à-dire à l'adoption comme moyen de transaction, d'un des crédits rétablis par le Sénat et les au-

tres veulent au contraire le rejeter pur et simple de tous les amendements du Sénat.

Il est donc toujours aussi difficile que ces jours-ci de savoir comment se terminera la question, quoiqu'on continue à espérer qu'une transaction interviendra sur la base appuyée par le centre gauche, soit l'acceptation par la Chambre des députés de l'un des crédits rétablis par le Sénat.

Demain, sans nul doute, nous serons fixés sur ce premier point, le plus important, bien évidemment, et vendredi nous saurons si la Sénat se contentera de cette concession, si, comme cela paraît très probable, elle lui est faite.

La gauche républicaine se réunit encore aujourd'hui à 4 heures à Paris, pour s'occuper de nouveau de cette question.

Le commencement d'incendie qui s'est déclaré hier dans les combles de la Chambre des députés, vers la fin de la séance, n'a eu aucune importance, grâce à la promptitude avec laquelle il a été découvert. Il a suffi de quelques minutes pour l'éteindre complètement. Sa seule conséquence a été de terminer assez brusquement la séance.

L'arrêt de M. Welche, préfet de Lyon, sur les enterrements est l'objet de beaucoup de commentaires et de quelques critiques, portant entre autres choses sur l'établissement d'une censure préalable des discours prononcés sur les tombes. On prête même à M. Jules Simon, l'intention d'avoir une conférence à ce sujet avec M. Jules Simon.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 27 déc., 7 h. 30 soir.

La loi des dépenses votée par le Sénat a été distribuée ce matin à la commission du budget, qui s'est réunie à une heure au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Gambetta.

A l'heure où je vous écris, on ne connaît pas encore le résultat de cette séance, où se sont renouvelées les divergences que je vous signale plus haut, à propos de la réunion des bureaux des gauches qu'a eu lieu hier, mais on pense que la majorité de la commission se prononcera en faveur d'une transaction.

Le bruit court qu'à l'occasion du débat sur le budget, après avoir consulté les plus célèbres docteurs, il a été décidé solennellement que Caimo pourrait ôter son bandeau.

Le craintif amant, resté aveugle pendant tout ce temps, ôta enfin ce fatal bandeau et revit la lumière, après un intervalle d'environ trois ans. Il recommença aussitôt son ancienne vie pour essayer de vaincre un troisième chevalier. O constance du bon vieux temps! Il finit par y réussir. Quelle joie! Mais la cruelle, qui ne devait pas aimer les brigues, alla chercher un autre ruse et lui dit: Vous avez promis de ne repaître en ma présence qu'avec vos deux yeux ouverts. Puisque vous n'en avez qu'un, gardez-vous de vous montrer de nouveau.

Mais revenons au tournoi. Les nouveaux chevaliers firent, selon la règle, présent du casque qu'ils portaient aux héros du camp. Ici surgit un autre incident. Un de ces chevaliers avait peu de temps auparavant coiffé une lance à Côme, dans un pas d'armes. Il prétendit n'avoir pas à faire présent de son casque, parce qu'il n'en était pas à ses premières armes. Il fut décidé qu'il devait le donner, parce qu'il n'avait pas en cette occasion combattu avec l'épée, et c'est alors que fut émise cette fameuse maxime, en fait de joutes et de tournois: L'épée dispense de la lance, mais la lance ne dispense

la belle toile que possède la Comédie française, et qui est attribuée à Mignard. Nous ne saurions trop insister sur le mérite des belles compositions de M. Leloir, si heureusement inspirées, si conformes à la vérité historique et classique, si pleines à la fois d'originalité et d'esprit. Nous croyons que cette nouvelle édition de Molière est appelée à faire une véritable sensation dans le monde artistique et littéraire.

(Signalons en passant, à propos de Molière, dans la collection de ses œuvres intégralement reproduites par Louis Lacomme, la publication toute récente de M. de Pourcainnac.)

Nous rappellerons aussi, dans la même collection que le Molière dont nous parlons, les Fables de La Fontaine (édition dite des Douze Peintres), publiées en 2 vol. grand in-8°, et l'Imitation de Jésus-Christ, ornée de dessins originaux d'Henri Lévy, gravés à l'eau-forte par Waltner, splendides ouvrages d'un grand luxe artistique et que connaissent déjà nos lecteurs.

Rabelais. — Contes de Perrault. — Nous devons signaler aussi en première ligne le Rabelais publié en cinq livres par P. Chéron, avec onze eaux-fortes de Boilvin, et dont trois livres sont actuellement en vente, ainsi que les Contes de Perrault (contes en vers et contes en prose), publiés en deux volumes, avec gravure à l'eau-forte de Lalauze, et qui sont suivis de la Dissertation sur les Contes des fées du baron Walckenaer, et précédés d'une notice du bibliophile Jacob.

La séance de la Chambre va être très importante. On croit que la majorité rétablira deux crédits, malgré l'attitude de M. Raoul Duval et de plusieurs autres bonapartistes.

Bourse de Paris

Cours du 28 décembre.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their respective values: 70.85, 101.25, 105.15

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 27 déc., CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 3 1/2.

Courier des Bibliophiles

Ouvrages à gravures et publications diverses.

L'époque du premier jour de l'an donne toujours lieu, en librairie, à la publication de volumes splendidement édités, et ornés de nombreux dessins, qu'on nomme livres d'étrennes. Ces livres s'adressent plus généralement aux enfants qu'aux grandes personnes, mais ils sont rarement recherchés par les bibliophiles. Les vrais amateurs sont plus difficiles à tous les points de vue, et les livres qui ne payent que de mine ne font point leur affaire.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

28 décembre 1876 (76)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE VII.

(Suite.)

Le premier fut défendu par celui-là même qui avait blessé et qui reconnut que la lance avait été dirigée contre son boucher, mais que le fer avait glissé. Le second se justifia en faisant attester par un des servants que le cheval de son adversaire avait levé la tête au moment où il portait le coup.

On proclama ensuite les noms de ceux qui avaient été portés dans les tentes. Ils étaient dix: sept blessés et trois morts. On finit par reconnaître que tout le monde s'était bien et valeureusement comporté.

(Traduit de l'italien par un membre de la Société des études de Lot.)

Librairie HETZEL et Co, 48, rue Jacob.

COMPTE RENDU LITTÉRAIRE

L'éducation morale de nos enfants est dès à présent assurée. Ce qui a manqué à nos enfances et à nos jeunesse, leur enfance et leur jeunesse le possèdent déjà. La maison J. Hetzel et Co a pourvu à ce grand besoin de notre époque. Une bibliothèque de choix dont la lecture puisse être en même temps instructive et amusante, dans les meilleurs sens de ces deux propositions, existe grâce à la volonté persévérante de son directeur, grâce au concours empressé qu'il a su trouver parmi les écrivains, les savants et les artistes de ce temps que la nature même de leur talent rendait dignes de cette tâche. Le temps y a été mis, le goût aussi, la chose est faite; forme et fonds rien n'y manque. Les ouvrages sont beaux, illustrés par nos vrais premiers artistes, et ils sont excellents. — Ils sont excellents, et déjà assez nombreux pour qu'il n'y ait que l'embarras du choix entre le bon et le meilleur. Les jouets et les bonbons ne seront plus chargés que des interim.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

Ce n'est point une besogne si aisée ni un programme si simple que de mettre à la portée de l'enfant, sans dépasser son intelligence et sans étonner sa raison, tantôt des notions saines de science usuelle, tantôt des leçons de conduite et des préceptes de morale; de lui apprendre, comme en se jouant, et sans l'enfermer dans le cercle de la géométrie, la botanique, l'arithmétique et la chimie elle-même; de former son cœur par de saines leçons, de meubler son esprit d'utiles connaissances, ou de le reposer de ses travaux quotidiens par des lectures à la fois très-intéressantes et profitables.

qui collaborent à son œuvre, offrent chaque année à l'enfance ? J'aurais à citer bien des titres et à énumérer autant de succès : les *Contes de morale familière*, les *Patins d'argent*, l'*Histoire d'un âne et de deux jeunes filles*, la famille *Chester*, *Mon premier voyage en mer*, de Stahl, et d'autres encore, l'*Histoire d'une bouchée de pain*, les *Serviteurs de l'estomac*, les *Contes et le Théâtre du Petit-Château*, de J. Macé ; le *livre des Mères (les Enfants)*, de Victor Hugo ; la *Comédie enfantine*, de L. Ratisbonne ; l'*Œuvre merveilleuse*, l'*œuvre entière* de Jules Verne ; la *Roche aux Muettes*, de Jules Sandeau ; le *Romain Kalbris*, de Malot, et bien d'autres, au nombre de plus 150. J'aurais à nommer, sans en oublier un, ces 58 petits albums à l'usage du premier âge qui composent la bibliothèque illustrée de Mlle Lili et de son cousin Lucien. Nous n'avions jamais revê de collection plus riche et mieux entendue ; vous n'en trouverez aucune qui apporte plus de distractions salutaires et rende plus de services sérieux à l'intelligence de l'enfant, depuis l'âge où il commence à lire jusqu'à celui où il commence à penser.

La bibliothèque d'éducation et de récréation mérite et justifie son titre. Grâce à elle, l'enfant pourra ne lire que de bonnes choses, il ne lui viendra que de bonnes pensées, et le père, convié par l'éditeur et par nous à lire tout d'abord, lui aussi, ces livres destinés à son fils, y

trouvera « un plaisir extrême. » Il y découvrira qu'il n'est pas de petits sujets pour le talent, et que, partout où il y a œuvre littéraire, œuvre d'art, l'homme fait à tout profit à s'arrêter.

Cette année, pour ne plus parler que des livres récents, la collection s'est enrichie de seize ouvrages nouveaux dignes en tout point de leurs aînés. Conçus, écrits, dessinés dans le même esprit, à la fois gais et touchants, d'un goût sûr et judicieux, ils obtiendront le même accueil que les plus célèbres de cette remarquable collection.

A tout seigneur, tout honneur. Commençons par le petit enfant, puisque c'est à lui, dans notre société actuelle, que reviennent toutes nos pensées, puisque c'est à le rendre meilleur et plus heureux que s'appliquent tous nos efforts. L'enfant d'aujourd'hui n'est-ce pas l'homme de demain ? Donc et au sortir même du berceau, lorsque sa petite intelligence s'éveille, que sa petite langue bégaye, qu'il l'album, plein de grandes images et de courtes histoires, précède le livre, encore trop sérieux ou trop important, et le fait attendre, ne choisissons pour lui que des historiettes sans reproche et des vignettes sans mauvais goût. Ne l'habitons pas à trouver la laideur ou la naïveté dans ce qu'inventent pour lui la plume de l'écrivain et le crayon de l'artiste. Disons nous bien que tout livre, que tout album, si enfantin qu'il puisse être, devient funeste quand il est sot.

Les albums nouveaux de Stahl : *Jocrisse et sa Sœur*, *Cerf-Agile*, *L'Histoire d'un Perroquet*, *les Travaux d'Alsa*, *L'Odyssée de Pataud*, *le Pommier de Robert*, *le Roi Dagobert*, *Giroflé-Girofla*, ces deux derniers ne gardant des textes populaires trop primitifs que ce qui peut être à l'usage de l'enfance, sont comme les anciens, sous leur forme naïve et toujours gais, toujours empreinte d'un doux sentiment, de petits chefs-d'œuvre de bonne humeur et de bonne grâce. Le texte et l'image se complètent et se font valoir l'un par l'autre. Les yeux vont tour à tour de droite à gauche avec agrément et avec profit. De cette manière, la légende n'est jamais froide : l'image ne peut jamais être muette. On dit à l'enfant : Vois et lis. C'est à chaque feuillet une double surprise, un doublé et heureux motif d'intérêt et d'attention.

Paulo majora. — Voici des livres plus importants. Le volume a grandi et grossi avec la taille des lecteurs auxquels ils s'adresse.

La nature et le caractère à venir sont contenus tout entiers dans les premiers instincts de l'enfance, se dévoilent dans ses premières préférences. On peut préjuger de ses idées et jusqu'à un certain point de sa carrière par les livres qu'il aime et où il se porte plus volontiers. Le devoir d'un maître et, à plus forte raison, d'un père est de surveiller ces tendances et de les diriger à propos. Il importe donc de dispenser à l'enfant des lectures

qui lui sont propres, comme de lui ménager les aliments qui lui conviennent. En matière d'éducation aussi bien que de santé, la question des tempéraments et des caractères est une affaire d'hygiène.

Reconnaissez-vous, par exemple, dans l'imagination de l'enfant une pointe d'esprit aventureux qui fera de lui plus tard un voyageur ou un marin, eh bien, demandez pour lui le nouveau volume qui vient s'ajouter aux six récits des *Aventures de terre et de mer*, par Mayne-Reid : les *Jeunes Voyageurs* (adaptation par S. Blandy, illustrations par John Davis). Les gens les plus rassis sont souvent ceux qui adorent les voyages — des autres. M. Jules Verne, par son œuvre unique en son espèce, aura centuplé le nombre des Livingstone, des Hatteras, et des capitaines Nemo en chambre. Ne craignez pas, mères sensibles, que vos petits bons hommes s'envolent à la suite des héros de M. Verne. L'habile et sage écrivain a soin de montrer que tout n'est pas rose sur leur route. Dans les lies qu'il leur fait découvrir, au rebours, de l'île de Robinson où tout pousse à plaisir, il leur montre que la première loi, pour arriver au pain quotidien, c'est le travail, absolument comme dans les villes.

(A suivre.)

TOUR DU MONDE, *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 83^e livraison : 30 décembre 1876. — Texte : L'Odyssée du Tegethoff et les décou-

vertes des lieutenants Payer et Weyprecht au 80° 83' de latitude nord. 1872-1874. Relation inédite. — Neuf dessins de E. Riou.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 213^e livraison (30 décembre 1876). — TEXTE : Chloris et Jeanne-ton, par M^{me} Colomb. — La Roumanie, par Louis Roussellet. — La Sagacité de Tom, par Victor Meunier. — Le petit ramoneur de Noël, par Aimé Giron. — Heur et Malheur, par Emma d'Erville. — Un papier imperméable, par P. Vincent. — L'Hibernation chez les insectes, par Ernest Ménault. — A travers la France : Castellane, par A. Saint-Paul. — Dessins : Sahib, Sarrien, Ferdinandus, Castelflet-Deroy.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris

ACHETEZ VOS MONTRES

79, Grande-Rue, à Besançon.

A. ROBERT, Fab.

Economie réelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseignements gratuits et francs.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

En vente chez tous les Libraires,

LE CALENDRIER DU LOT.

PRIX : 50 centimes.

1877

CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT



Cahors, imprimerie de A. Layton

Maladies de Poitrine
Prompt soulagement et guérison,
Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop *Coméra*, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE

Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel, brodé or.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

ROZIÈRES
COIFFEUR PARFUMEUR
CAHORS

ÉTRENNES RICHES DU JOUR DE L'AN
Bonbons extra-fins garantis. Marrons glacés.
CARTONNAGE DE LUXE.

**PHTHISIE
BRONCHITE
RHUME-TOUX**

GOUDRON DE GUYOT **CAPSULES de GOUDRON de GUYOT**
(Liquueur concentrée et tirée) 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)
Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

**PÂTISSERIE, CONFISERIE
LUTZY**

13, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Le Sieur LUTZY a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'an on trouvera chez lui un grand assortiment de Cartonnages de luxe, Bonbons fins, Fruits confits, Marrons glacés, Chocolat crème et Chocolat praliné.

On trouvera dans son Magasin des liqueurs des Maisons les plus renommées. Grand choix Vins fins et Sirops. — Fromages glacé pour diners et Glaces pour soirées.

LIBRAIRIE MODERNE

J. GIRMA
A Cahors.

Etrennes pour 1877

EN VENTE TOUS

LES NOUVEAUX LIVRES D'ÉTRENNES
annoncés sur les journaux et diverses publications

GRAND CHOIX D'ARTICLES DE LUXE, TELS QUE :
BUVARDS, ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES, PAPETERIES, PORTEFEUILLES
PAROISSIENS de grand luxe et MISSELS, RICHEMENT ENLUMINÉS et reliés
PARTITIONS et volumes de musique cartonnés et reliés animés
Calendriers, Agendas éphémères.

Nota. — Les Catalogues des livres d'étrennes des principaux éditeurs seront distribués gratuitement et adressés de même aux personnes qui en feront la demande.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Poix

J. HETZEL ET C^o, 48, RUE JACOB

ÉTRENNES 1877 POUR LA JEUNESSE

891 Volumes in-8 richement illustrés

JULES VERNE. — Michel Strogoff. Br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 12 fr.

P.-J. STAHL. — Les Histoires de mon Parrain. Br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 11 fr.

VICTOR DE LAPRADE. — Le Livre d'un Père. Br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 11 fr.

MAYNE-REID. — Les Jeunes Voyageurs. Br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 11 fr.

E. MULLER. — Morale en action par l'Histoire. Br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 11 fr.

S. BLANDY. — Le Petit Roi. Br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 11 fr.

E. GUIMAND. — Le Jardin d'acclimatation. Br., 9 fr.; toile, 12 fr.; rel., 14 fr.

J. VERNE et Th. LAVALLEE. — Géographie illustrée de la France, édition nouvelle revue par Duhal, professeur à Saint-Cyr. Br., 10 fr.; toile, 13 fr.; rel., 15 fr.

Magasin illustré d'Education et de Récréation. — 12^e année : 2 beaux vol. Tomes XXIII et XXIV. Chacun : Br., 7 fr.; toile, 10 fr.; rel., 12 fr.

ALBUMS STAHL. — Odyssée, de Pataud. Br., 5 fr.; cart., 7 fr. 50.

Cerf-Agile. — Jocrisse et sa Sœur. — Histoire d'un Perroquet. Chacun : Br., 3 fr.; cart., 5 fr.

Le Roi Dagobert. — Giroflé-Girofla. — Le Pommier de Robert (en couleurs). Chacun : Br., 4 fr. 50; cart., 5 fr.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES

VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING

PEPSINE ET LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la
DIGESTION NATURELLE

12 ans de succès
contre les
DIGESTIONS DIFFICILES
ou INCOMPLÈTES,
MAUX D'ESTOMAC,
DYSPEPSIES, GASTRALGIES, PERTES DE L'APPÉTIT, DES FORCES,
AMAIORISSEMENT, CONSOMPTION,
CONVALESCENCES LENTES,
et toutes les affections de l'estomac.

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles.

Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.